

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le quinze Juillet à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire - Catherine BARTHELET,

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etait absent excusé : Monsieur Patrick DECRESSAC (procuration à Monsieur Daniel COIFFIER)

Etait absent non excusé : Messieurs Laurent DEVILLER et Ouueb DJELKHIR

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Daniel VARCHON.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

1 - Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation

Par délibération en date du 6 février 2012 le Conseil Municipal a, d'une part, prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et son passage en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune et, d'autre part, fixé les modalités de la concertation.

Par délibération du 8 janvier 2013, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 6 février 2012 jusqu'à l'arrêt du projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2012, la concertation a respecté les modalités de concertation suivantes :

- Affichage en mairie et information dans la presse locale, le bulletin municipal et le site de la commune de Pelousey,
- Mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du bureau au public, de documents d'étape suivant le déroulement des études,
- Mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du bureau au public, d'un registre destiné à recevoir les observations,
- Organisation d'une réunion publique au moins avant la clôture de la concertation préalable.

En sus des modalités de concertation définies dans la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2012, et rappelées ci-avant, la concertation a été élargie à d'autres modalités :

- Trois réunions publiques supplémentaires ont été organisées,
- Une réunion de concertation avec les représentants de la profession agricole a été organisée,
- Une réunion de concertation avec les représentants de l'association ADAPEI de Besançon a été organisée.

L'ensemble du public a été régulièrement informé, tout au long de la procédure, des objectifs poursuivis dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) et a pu s'exprimer à travers les différents supports mis à sa disposition, et rappelés ci-avant.

Le document intitulé « Bilan de la concertation » joint à la présente délibération établit la synthèse des observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à disposition. En résumé, des observations ont été formulées plusieurs thèmes :

- La démographie et l'habitat, en particulier la croissance démographique, l'évolution des ménages et des logements,
- L'environnement, en particulier la problématique des zones humides,
- Les déplacements, en particulier les liaisons douces (piétons/cycles),
- L'urbanisme, en particulier la délimitation des différentes zones du projet de PLU,
- Les équipements et infrastructures.

Des réponses adaptées ont été apportées dans le projet du projet de PLU.

Par délibération séparée de ce jour qui est présentée au Conseil, il est proposé d'arrêter le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-10,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L123-1 et suivants et l'article L300-2,

Vu la délibération du 6 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et son passage en Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le document « Bilan de la concertation » annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal est appelé à tirer le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **le Conseil Municipal décide de prendre acte et de tirer le bilan de la concertation relative à la révision du Plan local d'urbanisme de Pelousey.**

Et précise que :

- La présente délibération, ainsi que son annexe relative au « Bilan de la concertation », seront transmis à Monsieur le Préfet du Doubs,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Serge JEANGUYOT n'a pas pris part au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

2 - Plan Local d'Urbanisme – arrêt du projet de révision du PLU

Par délibération en date du 6 février 2012 le Conseil Municipal a, d'une part, prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et son passage en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune et, d'autre part, fixé les modalités de la concertation.

Par délibération du 8 janvier 2013, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 6 février 2012 jusqu'à l'arrêt du projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Par la présente délibération, le Conseil Municipal est appelé à arrêter le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Le dossier d'arrêt du projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) annexé à la présente délibération comprend :

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- des orientations d'aménagement et de programmation
- un règlement graphique (plans de zonage)
- un règlement écrit
- des annexes

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le dossier d'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) fera l'objet des transmissions et communications aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés. Le dossier d'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera ensuite soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L123-10 du code de l'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-10,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L121-4, L121-8, L121-10, L123-1 et suivants, L300-2 et R123-18,

Vu la délibération du 6 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et son passage en Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le débat en Conseil Municipal sur les orientations du PADD en date du 8 janvier 2013,

Vu le dossier d'arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour arrêter le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **le Conseil Municipal décide d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pelousey annexé à la présente délibération.**

Conformément aux dispositions des articles L121-4, L123-8 et L123-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le dossier correspondant seront notifiés, pour avis à :

- Monsieur le Préfet du Doubs,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'agglomération bisontine,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon titulaire de la compétence en matière d'organisation des transports urbains et en matière de programme local de l'habitat
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Doubs,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs,
- Aux maires des communes limitrophes : Chaucenne, Pouilley Les Vignes, Auxon-Dessous et Monclay
- Aux Présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale directement intéressés (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon,...).

Les associations agréées qui en feront la demande pourront consulter le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) à la mairie de la commune de Pelousey, conformément aux dispositions de l'article L121-5 du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Serge JEANGUYOT n'a pas pris part au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

3 – RD 5 – Aménagement du centre bourg – Subvention OPSA

Dans le cadre de son programme OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération), le Conseil Général du Doubs a accordé à la Commune une aide financière de 33 000 € pour les travaux d'aménagement du centre bourg.

La signature d'une convention est nécessaire afin de définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention et tous documents liés à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

4 – Rénovation de l'éclairage public dans différentes rues du villages – appel à concurrence

Suite à l'appel à concurrence réalisé pour la rénovation de l'éclairage public dans différentes rues du village, la Commission Marché A Procédure Adaptée s'est réunie le lundi 24 Juin 2013.

La commission MAPA, après en avoir délibéré, a retenue l'offre de l'entreprise CEGELEC de MISEREY SALINES pour un montant HT de 14 355 € 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission MAPA et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

5 – Vente de gré à gré de bois d'industrie

ONF propose de vendre les trembles restant dans la parcelle traitée pour l'affouage. (Ce bois ne correspond pas à du bois de chauffage).

Prix unique prévisionnel : 42 € HT la tonne rendue-usine + 0.30 € HT la tonne de valorisation PEFC. Quantité estimée : 30 tonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame Le Maire à signer l'engagement nécessaire à cette vente.

.Vote	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

6 – Accueil d'une stagiaire en mairie

Madame Le Maire propose d'accueillir au secrétariat de mairie une stagiaire scolarisée en terminale - BAC Professionnel - service à la personne et aux territoires à la Maison Familiale et Rurale de Morre.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire pour fixer les périodes de formation en milieu professionnel au bénéfice de Mademoiselle Justine MARTIN, domiciliée à AUXON DESSOUS.

Dates proposées :

- Du 26 Août au 15 Septembre 2013
- Du 30 Septembre au 6 Octobre 2013
- Du 4 au 11 Novembre 2013
- Du 20 Janvier au 9 Février 2014
- Du 17 au 23 Février 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'accueil de cette stagiaire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

7 – Accueil d'une stagiaire à l'école maternelle

Madame Le Maire propose d'accueillir à l'école maternelle une stagiaire préparant le CAP petite enfance. Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de Sarah LESCOFFIT, d'un stage de 7 mois, du 3 Septembre 2013 au 31 Mars 2014, à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'accueil de cette stagiaire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

Informations diverses

- SYBERT : voir article dans le prochain TU
 - Mise en place des badges pour l'accès aux déchetteries,
 - Retour expérience sur les poules « composteuses »
 - Recherche famille produisant le moins de toxique (voir TU et site)
- CAGB – Conservatoire Botanique national de Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés, panneaux inventaires créer pour valoriser ce travail. Possibilité de les emprunter, à voir avec la bibliothèque s'ils sont intéressés.
1 inventaire sera fait également sur la commune par ce service.
- CAGB – transmission de l'arrêté éclairage nocturne pour limiter les éclairages des bâtiments communaux et des cellules commerciales. Cet arrêté ne concerne pas l'éclairage public. Le maire a participé à une réunion sur les économies possibles à réaliser grâce à un variateur d'intensité qui pourrait s'appliquer directement à l'armoire de commande. Un devis sera demandé pour évaluer le coût d'une telle installation et son gain estimé.
- Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon – Le conseil a demandé officiellement à l'AUDAB un audit sur l'accueil des personnes âgées sur notre secteur.

- Démolition « maison CHAUDEY », suite à l'incendie survenu en 2012, notre assurance a perdu son recours contre l'assurance payée par le notaire. La commune va donc devoir se retourner directement contre les héritiers dont la liste n'est toujours pas définitive malgré l'embauche par le notaire d'un généalogiste. Le percepteur est également sollicité pour étudier le mandatement de ces sommes.
- Demande d'aide des Emmaüs, le conseil décide de l'étudier comme toutes les demandes, dans le cadre de la construction du budget, donc pour le début d'année prochaine.
- Zone de loisirs – feux et barbecue y sont strictement interdits pour des raisons évidentes de sécurité, cette interdiction est rappelée dans l'arrêté pris en 2008.
- Schéma d'assainissement : il est en révision, il sera approuvé en fin d'année pour être soumis à l'enquête publique en même temps que la révision du PLU.
- Le prochain Trait d'Union présentera le bilan de mandat et les articles habituels
- Assistantes maternelles ont été reçues par le Maire à leur demande car elles avaient cru comprendre que la politique d'accueil des Francas avait changée, ce qui est inexact.
- Travaux en cours
 - Centre du village – les enrobés sont prévus pour jeudi (confirmation lors de la réunion de chantier de mardi). Une information sera transmise aux habitants pour signaler la fermeture complète de la rue au centre.
 - Maison de la Noue : parking les enrobés seront faits en même temps que ceux des trottoirs de la grande rue (fin juillet).
 - Route de Gray les travaux sont en cours.
- Journée du patrimoine : rappel de la date : le 15 septembre et de l'engagement de chacun...
- Service Départemental d'Incendie et de Secours – le contrôle des poteaux incendie a été réalisé avec le Val de l'Ognon, cela a pris une journée et demie. Un compte rendu sera transmis à la commune.
- Conseils d'école. La fusion des écoles et le départ de plusieurs enseignants ont engendré des changements dans le fonctionnement habituel. Des parents d'élèves ont demandé une réunion à Madame l'inspectrice d'éducation pour éclaircir certains points (répartition des classes...). Elle a promis un suivi attentif de l'école pour accompagner ces changements. La commune portera de son côté des menus travaux pour faciliter la création de l'école primaire : liaison douce entre les 2 sites, création d'un numéro de téléphone unique...
- Eglise – Monsieur GOUX avait déjà effectué des réparations sur les poteaux bois, il a confirmé sa volonté de vouloir effectuer de nouvelles réparations sans facturation, les administrés et paroissiens l'en remercient chaleureusement. Les employés communaux l'assisteront.
- Réunion ruisseau : des tronçons de travaux avec différents scénarii ont été présentés. Il a été demandé aux communes de se prononcer en septembre sur la volonté de porter des travaux et à quelle hauteur – un groupe de travail pour aller évaluer sur place les tronçons concernés est créé : Daniel C – Daniel V – Serge A – Serge J- Benoît et Catherine.
- La commission bois explique sa difficulté à distribuer le bois vu la sortie tardive due aux mauvaises conditions météorologiques du printemps. Elle déplore également un vol de nuit de 5 stères. La gendarmerie a été alertée et effectuera une surveillance sur ce secteur là aussi...
- Le marché de producteurs d'août est annulé faute de producteurs en nombre suffisant.
- Les élus ont participé aux différentes Assemblée Générale des associations : ALE, foot... et présentent en conseil un petit bilan positif de leur dynamisme.
- La commémoration de l'appel du 18 juin a rassemblé du monde. Les élus remercient les Anciens Combattants pour leur dévouement.

Dates à retenir

- Les prochains marchés
 - Samedi 14 Septembre
 - Samedi 12 Octobre
 - Samedi 9 Novembre
 - Samedi 14 Décembre
- Les prochains Conseils Municipaux
 - Lundi 2 Septembre
 - Lundi 7 Octobre
 - Lundi 4 Novembre
 - Lundi 2 Décembre
- Festival du Piou-Piou
 - Du Vendredi 23 au Dimanche 25 Août à PELOUSEY

Fin de la séance : 22 h 50